



This is the 1st affidavit of Sean Tweed in this case and was made on 12/Oct/2021

No. S-205402  
Vancouver Registry

*In the Supreme Court of British Columbia*

Between

Sheldon Irving

Plaintiff

And

Western Digital Corporation and  
Western Digital Canada Corporation

Defendants

Brought under the *Class Proceedings Act*, RSBC 1996, c. 50

**AFFIDAVIT**

I, Sean Tweed, of 18th Floor, 777 Dunsmuir Street, Vancouver, British Columbia, AFFIRM

THAT:

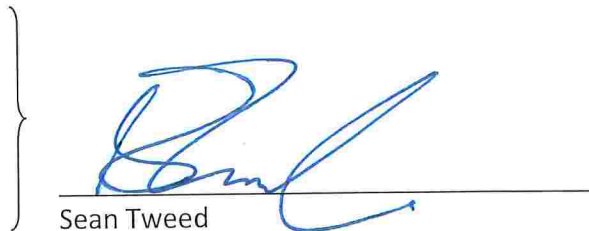
1. I am a Research Assistant/Analyst at the law firm of Slater Vecchio LLP, lawyers for the plaintiff in this matter. As such I have direct knowledge of the matters deposed to in this affidavit, except where stated to be on information and belief, in which case I believe the person who has informed me.
2. Attached as "Exhibit A" is a true copy of the email cover letter in English and French.

3. Attached as "Exhibit B" is a true copy of the Notices (Round 1 and Round 2) in French.
4. Attached as "Exhibit C" is a true copy of the example email template.

AFFIRMED BEFORE ME at Vancouver, British  
Columbia, on 12/Oct/2021.



A Commissioner for taking Affidavits for British Columbia



Sean Tweed

Ryan T. Matheuszik  
Slater Vecchio LLP  
Barristers and Solicitors  
PO Box 10445 Pacific Centre North  
18th Floor 777 Dunsmuir Street  
Vancouver, BC V7Y 1K4  
Telephone: (604) 682-5111

Dear Class Member/Cher membre du groupe,

**Re: *Western Digital Class Action/ Recours collectif concernant Western Digital***

---

You are receiving this email because you registered WD RED NAS Drives in Canada with Western Digital or are a direct retailer or distributor of WD RED NAS Drives in Canada for Western Digital. A settlement has been reached that may affect your legal rights. The settlement is still subject to approval by the Supreme Court of British Columbia. Please see the Court-approved Notice of Certification and Settlement Approval Hearing also attached for more information.

---

### More Information

The notice contains only a summary of the Settlement and Class Members are encouraged to review the complete Settlement Agreement here. If you have questions that are not answered online, please contact the appropriate Class Counsel identified below. The law firms Good Barrister and Slater Vecchio represent Class Members in the Action. They can be reached at:


#### Slater Vecchio

PO Box 10445 Pacific Center North  
18th Floor, Dunsmuir Street  
Vancouver, BC V7Y 1K4

Phone: 604-682-5111

Email: [info@slatervecchio.com](mailto:info@slatervecchio.com)

This is Exhibit "A" referred to in  
the affidavit of Sean Tweed  
sworn before me at Vancouver, BC  
this 12 day of October, 2021

  
A commissioner for taking Affidavits  
for British Columbia

---

Le présent courriel vous est envoyé, car vous avez enregistré des disques NAS WD RED au Canada auprès de Western Digital ou vous êtes un détaillant ou un distributeur de disques NAS WD RED au Canada pour Western Digital. Une entente de règlement a été conclue qui pourrait avoir des conséquences sur vos droits. Le règlement demeure conditionnel à l'approbation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis de certification et d'audience d'approbation du règlement approuvé par la Cour ci-joint.

---

### Renseignements supplémentaires

L'avis contient seulement un résumé du règlement. Les membres du groupe sont invités à consulter l'intégralité de l'entente de règlement ici. Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions en ligne, veuillez communiquer avec les avocats du groupe concernés dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous. Les cabinets Good Barrister et Slater Vecchio représentent les membres du groupe dans le cadre du recours. Leurs coordonnées sont les suivantes :

#### Slater Vecchio

PO Box 10445 Pacific Center North  
18<sup>th</sup> Floor, Dunsmuir Street  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K4

Téléphone : 604-682-5111

Courriel : [info@slatervecchio.com](mailto:info@slatervecchio.com)

THIS NOTICE HAS BEEN APPROVED BY THE SUPREME COURT OF BRITISH COLUMBIA

LE PRÉSENT AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LA COUR SUPRÊME  
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

This is Exhibit " B " referred to in  
the affidavit of Sean Tweed  
sworn before me at Vancouver, BC  
this 12 day of October, 2021

  
A commissioner for taking Affidavits  
for British Columbia

**RECOURS COLLECTIF CONCERNANT WESTERN DIGITAL**  
**AVIS DE CERTIFICATION ET D'AUDIENCE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT**

**Veillez lire le présent avis attentivement, car il pourrait avoir une incidence sur vos droits.**

**LE PRÉSENT AVIS S'ADRESSE AUX PERSONNES SUIVANTES :**

Toutes les personnes qui sont des résidents du Canada et qui ont acheté des disques de stockage en réseau (« NAS ») WD RED portant les numéros de modèle WD20EFAX, WD30EFAX, WD40EFAX et WD60EFAX au Canada entre le 15 février 2019 et le 22 avril 2020 (les « membres du groupe »).

**I. Nature du recours collectif**

Le 22 mai 2020, un recours collectif proposé a été intenté contre Western Digital Corporation et Western Digital Canada Corporation (collectivement appelées « **Western Digital** ») devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, dans *Sheldon Irving v. Western Digital Corporation and Western Digital Canada Corporation* (greffe de Vancouver, numéro de dossier S-205402) (le « **recours** »).

Le recours a été intenté au nom des membres du groupe alléguant que Western Digital a changé la technologie utilisée dans les disques NAS WD RED, passant d'un enregistrement magnétique conventionnel à un enregistrement magnétique en bardeaux (« **SMR** », pour *shingled magnetic recording*) et qu'elle a trompé les consommateurs en ne les informant pas du changement, ce qui constitue un manquement à la législation sur la vente de marchandises, à la législation sur la protection du consommateur, à l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985) ch. C-34, et au paragraphe 380(2) du *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46.

Les défenderesses nient ces allégations, nient que la technologie SMR est de qualité inférieure et nient qu'elles ont commis une faute en changeant la technologie. Elles affirment que les disques NAS WD RED utilisant la technologie SMR ont été conçus et rigoureusement mis à l'essai en vue d'une utilisation dans les applications pour lesquelles ils ont été commercialisés et qu'ils peuvent être utilisés dans les serveurs NAS destinés aux applications et aux charges de travail visées.

**II. Règlement**

Les parties ont convenu d'un règlement du recours, sans aveu de responsabilité de la part de Western Digital, sous réserve de l'approbation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique (le « **règlement** » ou l'« **entente de règlement** »).

**A. Aperçu**

Si le règlement est approuvé, les membres du groupe pourront effectuer une réclamation pour des paiements en espèces d'un montant de 6 \$ CA pour chaque disque NAS WD RED doté d'une capacité de stockage de 2 téraoctets (WD20EFAX) et de 3 téraoctets (WD30EFAX) et d'un montant de 9 \$ CA pour chaque disque NAS WD RED doté d'une capacité de stockage de 4 téraoctets (WD40EFAX) et de 6 téraoctets (WD60EFAX) achetés au Canada entre le 15 février 2019 et le 22 avril 2020 (les « **paiements en espèces** »).

Western Digital est tenue de financer jusqu'à concurrence de 375 000 \$ CA les paiements en espèces, les honoraires, les taxes et les débours des avocats du groupe, d'effectuer un don de bienfaisance au bénéfice du groupe à la fondation Law Foundation, ainsi que de payer les frais relatifs aux avis et à l'administration jusqu'à concurrence de 25 000 \$ CA. Pour de plus amples renseignements sur la façon de soumettre une réclamation, veuillez consulter le ♦.

Les avocats du groupe réclameront le paiement des honoraires, des taxes et des débours d'un montant qui n'excédera pas 30 % de 375 000 \$ CA. Ils demanderont également le paiement d'une indemnité au représentant du groupe d'un montant de ♦. La demande d'approbation judiciaire portant sur les honoraires des avocats du groupe et sur l'indemnité sera entendue en même temps que les demandes d'approbation du règlement par la Cour.

Le règlement résout pour tous les membres du groupe le recours contre Western Digital. Si le règlement est approuvé, une quittance complète sera accordée à Western Digital à l'égard de toutes les réclamations faites dans le cadre du recours. Le règlement constitue une résolution des réclamations contestées, et Western Digital n'admet aucune faute ni responsabilité.

## **B. Certification sur consentement et audience d'approbation**

Le ♦ 2021, le recours collectif a été certifié par la Cour suprême de la Colombie-Britannique par voie d'ordonnance sur consentement de monsieur le juge Branch. La certification est conditionnelle à l'approbation définitive de la Cour. Sheldon Irving a été nommé à titre de représentant du groupe. Slater Vecchio LLP et Mathew P Good Law Corporation ont été nommés à titre d'« **avocats du groupe** ».

Le règlement est conditionnel à l'approbation de la Cour. La Cour entendra la demande d'approbation du règlement le ♦ à ♦ dans la ville de Vancouver, au 800 Smithe Street. Lors de cette audience, la Cour déterminera si le règlement est juste, raisonnable et dans l'intérêt des membres du groupe.

Les membres du groupe qui ne s'opposent pas au règlement ne sont pas tenus de se présenter aux audiences d'approbation ni d'entreprendre toute autre démarche pour le moment. Les membres du groupe qui jugent qu'il est souhaitable ou nécessaire de demander conseil auprès de leur avocat peuvent le faire, à leurs propres frais.

Lors des audiences d'approbation, la Cour examinera les objections au règlement présentées par les membres du groupe qui auront été soumises par écrit, par courrier prépayé ou par courrier électronique aux adresses de l'un ou l'autre des avocats du groupe indiquées ci-dessous. Les objections doivent être oblitérées par la poste **au plus tard 10 jours avant la première audience d'approbation**.

Toute objection écrite doit comprendre les renseignements suivants :

- a) le nom de la personne qui s'oppose et son adresse postale actuelle, son numéro de téléphone et son adresse de courrier électronique;
- b) la preuve de son statut de membre du groupe sous la forme d'un reçu ou d'un document semblable;
- c) la raison pour laquelle la personne qui s'oppose est d'avis qu'elle est un membre du groupe;
- d) un bref exposé de la nature et des motifs de l'objection;
- e) l'éventualité que la personne qui s'oppose a l'intention d'assister à l'audience en personne ou encore par l'intermédiaire d'un avocat et, si elle est représentée par un avocat, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cet avocat.

### **C. Questions concernant le règlement**

Le présent avis contient seulement un résumé du règlement. Les membres du groupe sont invités à consulter l'intégralité de l'entente de règlement. Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions en ligne, veuillez communiquer avec les avocats du groupe concernés dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Les cabinets Good Barrister et Slater Vecchio représentent les membres du groupe dans le cadre du recours. Leurs coordonnées sont les suivantes :

#### **Slater Vecchio**

PO Box 10445 Pacific Center North  
18<sup>th</sup> Floor, Dunsmuir Street  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K4

Téléphone : 604-682-5111

Courriel : [info@slatervecchio.com](mailto:info@slatervecchio.com)

### **D. Interprétation**

Le présent avis contient un résumé de certaines des modalités de l'entente de règlement. Si le contenu du présent avis diffère de celui de l'entente de règlement, incluant les annexes de cette entente de règlement, les modalités de l'entente de règlement et/ou des ordonnances de la Cour auront préséance.

### **III. Procédure d'exclusion**

Si vous ne voulez pas participer au recours, vous devez remplir le formulaire d'exclusion et l'envoyer avant le ♦ (la « **date limite d'exclusion** ») aux avocats du groupe aux adresses indiquées ci-dessus.



Si vous vous excluez du recours avant la date limite d'exclusion, vous aurez la possibilité d'intenter une poursuite contre Western Digital, mais vous n'aurez pas le droit de participer au règlement.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'exclusion à l'adresse ♦ ou en communiquant avec les avocats du groupe aux coordonnées indiquées ci-dessus. Tous les membres du groupe seront liés par les modalités du règlement, à moins qu'ils ne s'excluent du recours collectif.

#### **IV. Renseignements supplémentaires**

Le présent avis vous est transmis puisque vous êtes possiblement un membre du groupe dont les droits peuvent être affectés par le recours. Il ne doit pas être interprété comme une opinion des tribunaux quant au bien-fondé des réclamations ou des défenses présentées dans le cadre du recours. Le seul but du présent avis est de vous informer du recours afin que vous puissiez décider des prochaines étapes en lien avec celui-ci.

**AUCUNE QUESTION NE DEVRAIT ÊTRE ADRESSÉE AUX TRIBUNAUX.**

**LE PRÉSENT AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LA COUR SUPRÊME  
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**Annexe « B »**  
**RECOURS COLLECTIF CONCERNANT WESTERN DIGITAL**

**AVIS D'APPROBATION DU RÈGLEMENT ET PROCÉDURE DE RÉCLAMATION**

**Veuillez lire le présent avis attentivement, car il pourrait avoir une incidence sur vos droits.**

**LE PRÉSENT AVIS S'ADRESSE AUX PERSONNES SUIVANTES :**

**Toutes les personnes qui sont des résidents du Canada et qui ont acheté des disques de stockage en réseau (« NAS ») WD RED portant les numéros de modèle WD20EFAX, WD30EFAX, WD40EFAX et WD60EFAX au Canada entre le 15 février 2019 et le 22 avril 2020 (les « membres du groupe »).**

**I. Nature du recours collectif**

Le 22 mai 2020, un recours collectif proposé a été intenté contre Western Digital Corporation et Western Digital Canada Corporation (collectivement appelées « **Western Digital** ») devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, dans *Sheldon Irving v. Western Digital Corporation and Western Digital Canada Corporation* (greffe de Vancouver, numéro de dossier S-205402) (le « **recours** »).

Le recours a été intenté au nom des membres du groupe alléguant que Western Digital a changé la technologie utilisée dans les disques NAS WD RED, passant d'un enregistrement magnétique conventionnel à un enregistrement magnétique en bardeaux (« **SMR** », pour *shingled magnetic recording*) et qu'elle a trompé les consommateurs en ne les informant pas du changement, ce qui constitue un manquement à la législation sur la vente de marchandises, à la législation sur la protection du consommateur, à l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985) ch. C-34, et au paragraphe 380(2) du *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46.

Les défenderesses nient ces allégations, nient que la technologie SMR est de qualité inférieure et nient qu'elles ont commis une faute en changeant la technologie. Elles affirment que les disques NAS WD RED utilisant la technologie SMR ont été conçus et rigoureusement mis à l'essai en vue d'une utilisation dans les applications pour lesquelles ils ont été commercialisés et qu'ils peuvent être utilisés dans les serveurs NAS destinés aux applications et aux charges de travail visées.

**II. Règlement**

Les parties ont convenu d'un règlement du recours, sans aveu de responsabilité de la part de Western Digital, qui a été approuvé par la Cour suprême de la Colombie-Britannique (le « **règlement** » ou l'« **entente de règlement** »).

Les membres du groupe peuvent effectuer une réclamation pour des paiements en espèces d'un montant de 6 \$ CA pour chaque disque NAS WD RED doté d'une capacité de stockage de 2 téraoctets (modèle WD20EFAX) et de 3 téraoctets (modèle WD30EFAX) et d'un montant de

9 \$ CA pour chaque disque NAS WD RED doté d'une capacité de stockage de 4 téraoctets (modèle WD40EFAX) et de 6 téraoctets (modèle WD60EFAX) achetés au Canada entre le 15 février 2019 et le 22 avril 2020 (les « paiements en espèces »).

Western Digital est tenue de financer jusqu'à concurrence de 375 000 \$ CA les paiements en espèces, les honoraires, les taxes et les débours des avocats du groupe, d'effectuer un don de bienfaisance au bénéfice du groupe à la fondation Law Foundation, ainsi que de payer les frais relatifs aux avis et à l'administration jusqu'à concurrence de 25 000 \$ CA. Pour de plus amples renseignements sur la façon de soumettre une réclamation, veuillez consulter le ♦.

Le règlement résout pour tous les membres du groupe le recours contre Western Digital. Une quittance complète a été accordée à Western Digital à l'égard de toutes les réclamations faites dans le cadre du recours. Le règlement constitue une résolution des réclamations contestées, et Western Digital n'admet aucune faute ni responsabilité.

Le ♦ 2021, monsieur le juge Branch de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a approuvé l'entente de règlement considérée juste, raisonnable et dans l'intérêt des membres du groupe. En outre, il a approuvé les honoraires des avocats du groupe de ♦, les débours de ♦ et une indemnité au représentant du groupe de ♦.

### **III. Procédure de réclamation**

#### **A. Soumission d'une réclamation**

Pour pouvoir obtenir un paiement en espèces, vous devez remplir un formulaire de réclamation et le soumettre à l'administrateur des réclamations en ligne à l'adresse ♦.

Votre formulaire de réclamation doit comprendre les renseignements suivants :

- a) votre nom;
- b) votre adresse courriel;
- c) les numéros de série et le reçu indiquant l'achat de disques NAS WD RED portant les numéros de modèle WD20EFAX, WD30EFAX, WD40EFAX et/ou WD60EFAX au Canada entre 15 février 2019 et le 22 avril 2020.

Le droit d'effectuer une réclamation pour des paiements en espèces n'est pas cessible ni transférable et ne peut être réclamé par une personne autre que le réclamant.

#### **Votre formulaire de réclamation doit être soumis avant le ♦.**

L'administrateur des réclamations examinera les formulaires de réclamations au plus tard le ♦ en vue d'approuver ou de rejeter les réclamations.

La décision de l'administrateur des réclamations portant sur la validité de toute réclamation sera définitive et exécutoire. Il n'existera aucun droit d'appel.

**B. Émission de paiements en espèces**

L'administrateur des réclamations enverra à chaque réclamant dont la réclamation est approuvée un courriel de virement de fonds par Interac d'un montant correspondant au paiement en espèces auquel il a droit à l'adresse courriel fournie par le réclamant dans les trente (30) jours suivant la date limite pour effectuer une réclamation.

**C. Questions concernant le règlement**

Le présent avis contient seulement un résumé du règlement. Les membres du groupe sont invités à consulter l'intégralité de l'entente de règlement. Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions en ligne, veuillez communiquer avec les avocats du groupe concernés dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous. Les cabinets Good Barrister et Slater Vecchio représentent les membres du groupe dans le cadre du recours. Leurs coordonnées sont les suivantes :

**Slater Vecchio**

PO Box 10445 Pacific Center North  
18<sup>th</sup> Floor, Dunsmuir Street  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K4

Ryan Matheuszik

Téléphone : ◆

Courriel : ◆

**D. Interprétation**

Le présent avis contient un résumé de certaines des modalités de l'entente de règlement. Si le contenu du présent avis diffère de celui de l'entente de règlement, incluant les annexes de cette entente de règlement, les modalités de l'entente de règlement et/ou des ordonnances de la Cour auront préséance.

**IV. Renseignements supplémentaires**

Le présent avis vous est transmis puisque vous êtes possiblement un membre du groupe dont les droits peuvent être affectés par le recours. Il ne doit pas être interprété comme une opinion des tribunaux quant au bien-fondé des réclamations ou des défenses présentées dans le cadre du recours. Le seul but du présent avis est de vous informer du recours afin que vous puissiez décider des prochaines étapes en lien avec celui-ci.

**AUCUNE QUESTION NE DEVRAIT ÊTRE ADRESSÉE AUX TRIBUNAUX.**

**LE PRÉSENT AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LA COUR SUPRÊME  
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Subject: **Re: Western Digital Class Action**  
 From Name: **Western Digital**  
 From Email: **no-reply@info.westerndigital.com**  
 Reply-to Email: **no-reply@info.westerndigital.com**  
 Preview Text: **You are receiving this email because you registered WD RED NAS Drives in Canada**



Dear Class Member,

**Re: Western Digital Class Action**

You are receiving this email because you registered WD RED NAS Drives in Canada with Western Digital or are a direct retailer or distributor of WD RED NAS Drives in Canada for Western Digital. A settlement has been reached that may affect your legal rights. The settlement is still subject to approval by the Supreme Court of British Columbia. Please see the Court-approved Notice of Certification and Settlement Approval Hearing also attached for more information.

**More information**

The notice contains only a summary of the Settlement and Class Members are encouraged to review the complete Settlement Agreement here. If you have questions that are not answered online, please contact the appropriate Class Counsel identified below. The law firms Good Barrister and Slater Vecchio represent Class Members in the Action. They can be reached at:

Slater Vecchio  
 PO Box 10445 Pacific Center North  
 18th Floor, Dunsmuir Street  
 Vancouver, BC V7Y 1K4

Ryan Matheuszik  
 Phone: ]  
 Email:

**THIS NOTICE HAS BEEN APPROVED BY THE SUPREME COURT OF BRITISH COLUMBIA**

© 2021 Western Digital Corporation or its affiliates.

[Privacy Statement](#) | [Terms of Use](#)

5601 Great Oaks Parkway, San Jose, CA 95119 USA

This is Exhibit " C " referred to in  
 the affidavit of Sean Tweed  
 sworn before me at Vancouver, BC  
 this 12 day of October, 2021

  
 A commissioner for taking Affidavits  
 for British Columbia